

## Avis technique

### Recyclabilité d'un emballage sachet scellé 3 côtés



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	Malengé Packaging
	Date de la demande	2018
	Dénomination	Cycle Pack CP01
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Poudre alimentaire bio
	<b>DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE</b>	
	Forme	Emballage carré - sachet scellé 3 côtés
	Dimension	12 x12 cm
	Contenance	15 à 50 g
	Masse vide	4,37 g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier couché
	Système de fermeture	-
	<b>COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE<sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	-
	Autre	Vernis UV et acrylique base aqueuse Encre offset, flexographique Absence de colle
	⇒ <i>Elément majoritairement fibreux</i>	
	<b>AVIS REFERENTS</b>	
-		

### PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

<sup>1</sup> Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques cités en référence, le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal (standard PCNC de la REP Emballages ménagers).

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- De réduire la présence de vernis, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage ;
- D'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade ».
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

### CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer le sachet dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



Seheno RATSIMBAZAFY



Christian PICARD